

**COMPTE-RENDU SYNTHÈSE
DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 février 2017**

Membres en exercice : 19

Membres présents : 15

Votants : 19

Date de convocation : 9 février 2017

Le seize février deux mil dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Benoît COUTEAU, Marie-Jeanne CAILLÉ, Albert MÉCHINEAU, Françoise MÉNARD, Pascal BOUTON, adjoints au Maire, Céline GRUAU, Pascal LAURENT, Michel DELHOMMEAU, Sophie RICHARD, Laurence BLANCHARD, Rodolphe BORRÉ, Nelly DELORT, Blandine PERTHUY, Philippe CHÉNEAU, Marie-Thérèse LAINE,

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Isabelle COUTEAU (pouvoir Rodolphe BORRÉ), Jean-Pierre DZIOBA (pouvoir Blandine PERTHUY), Gwladys BRANGER (procuration Marie-Jeanne CAILLÉ), Guy BLANCHARD (procuration Laurence BLANCHARD)

ÉTAIT ABSENT :

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Sophie RICHARD

	Approbation du compte-rendu du 19 janvier 2017
--	------------------------------------------------

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

01	2017-02/01 – Impôts directs communaux 2017
----	--------------------------------------------

Le Conseil municipal doit se prononcer sur les taux d'imposition pour l'année 2017 de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non-bâties.

Hypothèses :

bases 2015

	Taux	Bases	recettes
TH	18,14	1 628 000,00	295 319,20
TF	18,85	1 017 000,00	191 704,50
TFNB	41,68	143 200,00	59 685,76
			546 709,46

SI 1%

	Taux	Bases	recettes
TH	18,32	1 628 000,00	298 272,39
TF	19,039	1 017 000,00	193 621,55
TFNB	42,097	143 200,00	60 282,62
			552 176,55

5 467,09

SI 2%

	Taux	Bases	recettes
TH	18,50	1 628 000,00	301 225,58
TF	19,23	1 017 000,00	195 538,59
TFNB	42,51	143 200,00	60 879,48
			557 643,65

10 934,19

Vu la Loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu les bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'année 2017,

Considérant la proposition de la commission des finances de ne pas augmenter les taux pour l'année 2017,

Proposition de fixer les taux d'imposition directe communaux à mettre en recouvrement au titre de l'exercice budgétaire 2017 comme suit :

Libellé	Taux
Taxe d'Habitation	18.14 %
Taxe sur le Foncier Bâti	18.85 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	41.68 %

02	2017-02/02 – Ressources humaines : institution du temps partiel
----	------------------------------------------------------------------------

Proposition d'instituer le temps partiel dans la commune et d'en fixer les modalités d'application ci-après : le temps partiel peut être organisé dans le cadre quotidien, hebdomadaire, mensuel ou annuel. Les quotités de temps de travail sur autorisation sont fixées entre 50 et 99 % du temps complet. Les demandes doivent être formulées dans un délai de deux mois avant le début de la période souhaitée.

La durée des autorisations sera de 1 an. Cette autorisation sera renouvelable, pour la même durée, par tacite reconduction, dans la limite de trois ans. A l'issue, le renouvellement devra faire l'objet d'une demande et d'une décision expresse. La demande devra être déposée deux mois avant l'échéance. La réintégration anticipée à temps complet pourra être envisagée pour motif grave.

Les conditions d'exercice du temps partiel sur la période en cours pourront être modifiées sur la demande de l'agent ou de l'autorité territoriale (en cas de nécessité absolue de service) dans un délai de deux mois. Après réintégration à temps plein, une nouvelle autorisation d'exercice du travail à temps partiel ne sera accordée qu'après un délai de 1 an.

Le nombre de jours RTT des agents à temps partiel sera calculé au prorata du service à temps complet. Les agents qui demandent à accomplir un temps partiel de droit pour raisons familiales devront présenter les justificatifs afférents aux motifs de leur demande.

Ces modalités seront applicables aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents non titulaires de droit public, employés depuis plus d'un an (à temps complet ou équivalent temps plein pour le temps partiel de droit).

Il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et des dispositions de la présente délibération.

03	2017-02/03 – Marché de voirie : programme complémentaire 2016 - attribution du marché de travaux
-----------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------

Une consultation d'entreprises pour des travaux d'aménagement de voirie communale a été lancée concernant les villages de la Huperie, la Cordouère, ainsi que la création d'une voie nouvelle. Six entreprises ont présenté une offre.

04	2017-02/04 – Espace Pampre d'Or – missions de contrôle technique, et de sécurité et protection de la santé
-----------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Une consultation a été lancée afin de confier à un bureau d'études les missions de contrôle technique d'une part, et de sécurité et protection de la santé, d'autre part. Les cinq bureaux d'études consultés ont présenté une offre pour chacune des deux missions.

	Urbanisme : plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)
--	----------------------------------------------------------------

Le Bureau des Maires, à la majorité, a proposé de ne pas exercer la compétence PLUi à compter du 1er janvier 2017. Le PLUi devient une compétence intercommunale au 1er janvier 2017 sauf si une minorité de blocage s'y oppose (au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population).

Pour donner une dimension collective et partagée et rendre exécutoire cette orientation, il a été proposé de faire délibérer l'ensemble des communes sur cette proposition.

Une large majorité de maires ont mis en avant deux motifs principaux :

- Un calendrier qui ne permet pas sereinement d'envisager ce transfert (création de la communauté d'agglomération au 1er janvier 2017) ;
- Une nécessaire appropriation de ce sujet par de l'information plus fournie sur le champ de cette compétence (à ce titre, la commission urbanisme aura la charge d'alimenter la réflexion sur le sujet).

Il a été indiqué que ces arguments pouvaient être repris dans le projet de délibération s'agissant des conseils municipaux qui ne s'opposaient pas sur le fond à la mise en place d'un PLUi à terme.

Le texte de la délibération pourrait être le suivant :

« La loi ALUR du 27 mars 2014 prévoit que la communauté de communes ou d'agglomération devient compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme le lendemain d'un délai de 3 ans à compter de la publication de la loi, soit au 27 mars 2017.

Toutefois, les communes peuvent s'opposer à la mise en œuvre de la disposition de transfert automatique de cette compétence si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y oppose.

Après échanges et débats en Bureau des maires de la communauté d'agglomération le 17 janvier 2017,

Proposition de s'opposer au transfert du PLU à la communauté d'agglomération Clisson, Sèvre et Maine au 1er janvier 2017 »

Questions diverses

1) Informations :

- Acquisition terrain BOCHARD
- Acquisition Main Donnières

2) Présentation des travaux des Comités Consultatifs – COM CO DDC

- Le 28 janvier : maison nette
- Le 3 février : signature de la Charte de l'éco-jardinier ;
 - o 20 Monniérois se sont engagés dont les deux écoles ;
 - o animation : exposition « fleurs sauvages » dans nos rues du 26 avril au 19 mai ;
 - o Jardins dans les cours des deux écoles ;
 - o 3-4 juin RDV au jardin ;
 - o 5 juin : économie d'énergie en lien avec le PCET du PAYS ;
- Rappel à tous les com cos concernés : 29 mars suivi AFOR
 - o Ne pas oublier à vos BP les points de votre ressors.
 - o Notre dernier comco a pensé notamment en voirie à la reprise du revêtement des trottoirs du haut de la rue des Moulins ; et pour le comco communication rappel de notre promesse de campagne et la demande de nombreux référents pour des armoires d'affichage dans les villages.

